

La démarche d'orientation active et le conseil d'orientation anticipés à la classe de Première.

La démarche d'orientation active consiste en un dispositif permettant l'information et l'échange entre un jeune et des structures d'enseignement supérieur, allant jusqu'au conseil personnalisé en amont de la formulation des vœux sur APB en janvier de la classe de terminale.

Cette phase d'orientation active se déroulait au cours du 1^{er} trimestre de terminale et était réservé aux universités qui donnaient information et avis individualisé sur l'opportunité de la candidature d'un jeune en regard à son profil : série de bac – résultats-projets.

Une note aux recteurs du 18 juin 2011, invite à anticiper cette phase de conseil d'orientation à la Première et à l'ouvrir à l'ensemble des formations post-bac (BTS, IUT, CPGE, Universités...)

Elle invite également les établissements secondaires et supérieurs à développer des actions concertées en direction des jeunes dont par exemple des temps d'immersion.

Cette circulaire soulève plusieurs points de vigilance :

- 1. La note a été destinée aux recteurs et proviseurs, ce qui signifie que dans de nombreuses académies, elle n'a pas été diffusée aux directeurs des lycées privés alors que l'enseignement privé est mentionné (en haut de la page 2).**
- 2. La manière dont va être organisée la première information à destination de ceux qui comptent aller en BTS, DCG, CPGE...**
 - La collecte se fera par les établissements en direct ou les SAIO ?
 - Le conseil sera formulé par les établissements en direct, les CIO ou des commissions spécifiques ? Et dans ce troisième cas quelle sera la place du privé ?
- 3. Le pilotage est confié aux recteurs qui devront établir un schéma directeur de mise en œuvre et une évaluation du dispositif. Il mettront en œuvre la concertation organisée au travers de la commission de coordination académique des formations Post- Bac .**
 - a. L'enseignement privé est-il invité ?
 - b. Est-il représenté ?
- 4. La note évoque la circulaire n°2011-021 du 18 février 2011 sur la mise en réseau des établissements publics.**

Cet axe peut constituer une bonne opportunité pour initier ou intensifier le mouvement de travail en réseaux de nos établissements.

Il devrait notamment permettre de développer des actions innovantes pour améliorer l'information sur l'offre d'enseignement catholique supérieur au sein des lycées Généraux-Technologiques et Professionnels.

Les RENASUP régionaux constituent, là où ils existent, un levier qui peut être mobilisé à cette fin.

On peut d'ailleurs trouver quelques éléments d'animation à propos de ces questions à partir des documents et outils présentés lors de la journée [RENASUP du 8 décembre « Cap vers le Sup » et accessibles ici.](#)